

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 MAI 2016

Exercice 2015

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés à cette date.

1. Evènements de l'exercice

Le 29 janvier 2015, un accord a été signé entre Cobepa, Texaf et votre Société pour mettre un terme à la procédure en référé qui avait suspendu les effets de la scission de Texaf. Cet accord applique les termes des accords existants à votre Société, et organise la collaboration et l'information mutuelle des parties dans le recouvrement ou la cession des créances de Cobepa et d'Imbakin sàrl (en liquidation).

En conséquence, les statuts de votre Société ont pu être déposés au greffe et publiés au Moniteur Belge.

Les actions Imbakin Holding ont été effectivement séparées des actions Texaf le 16 mars 2015.

Par ailleurs, le 19 mars 2015, Messieurs Evers et Goffin ont été nommés liquidateurs d'Imbakin sàrl (en liquidation) en remplacement de Messieurs Croonenberghs et Yuma.

Le Conseil d'Administration a poursuivi ses contacts avec l'administration de la République Démocratique du Congo en vue d'obtenir le remboursement de sa créance d'EUR 51 millions. Toutefois, compte tenu de la situation très tendue des finances publiques congolaises, le Conseil ne s'attend pas à une issue rapide de ce dossier. Par ailleurs, des contacts préliminaires avec un acquéreur potentiel n'ont pas eu de suite.

En novembre 2015, la Société a vendu sur le marché ExpertNext d'Euronext Bruxelles 16.890 actions au porteur au prix unitaire de EUR 0,1540 pour compte des actionnaires au porteur.

2. Analyse du résultat

L'exercice 2015 se clôture par une perte d'EUR 18.470,-.

Elle est essentiellement due aux frais de gestion de la société. Ceux-ci comportent des éléments non récurrents pour environ EUR 9.000, liés à l'émission des actions et à l'enregistrement de la Société.

3. Répartition bénéficiaire

Il est proposé d'affecter la perte d'EUR 18.470 au résultat à reporter, lequel diminuerait d'EUR 298.198 à EUR 279.727.

4. Principaux risques et incertitudes

La filiale Imbakin sàrl (en liquidation) détient une créance de € 51 millions (hors intérêts) sur la République Démocratique du Congo. La récupération de cette créance, qui est le principal objet de la Société, est incertain. La créance est totalement réduite de valeur dans les livres.

5. Eléments importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

6. Circonstances qui pourraient influencer significativement le développement de la Société

Une amélioration de la situation financière de la République Démocratique du Congo augmenterait sa capacité à effectuer le remboursement de sa dette.

7. Application des règles de continuité comptable

En dépit de deux exercices en perte, la Société est un going-concern. Il faut s'attendre à ce que ces pertes, qui ne reflètent que les charges minimales de maintien de la Société, persistent jusqu'à la récupération de la créance sur la République Démocratique du Congo.

8. Changement du capital ou des instruments financiers dérivés décidés par le Conseil d'Administration

Néant

9. Acquisition d'actions propres

Néant

10. Intérêt personnel des administrateurs

Mr. Christophe Evers détient 6.600 actions de la Société.

11. Instruments financiers

Néant

12. Recherche et développement

Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement

13. Succursale

La société ne détient pas de succursale.

Fait à Bruxelles, le 22 avril 2016

Le Conseil d'Administration

Thierry Beauvois

Christophe Evers

Francis Goffin